



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du lundi 4 février 2019 :

- 1- Le règlement no. 68 relatif à l'établissement d'un programme triennal d'inspection des fosses de rétention;
- 2- Le règlement no. 69 relatif à la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail;

Ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville, aux heures normales d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à [www.ville.daveluyville.qc.ca](http://www.ville.daveluyville.qc.ca).

Donné à Daveluyville, ce 5 février 2019.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Pauline Vrain", is written over a horizontal line.

**Pauline Vrain**  
**Greffière**